



GÉRANCE LOCATIVE

Maj 01/01/2025

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances juridiques et pratiques Indispensables à l'exercice de l'activité de gérant locatif
- Apporter des bases juridiques à une première expérience « terrain »
- Maîtriser les dernières obligations issues de la loi Hoguet ainsi que les dernières évolutions de la réglementation relative aux baux afin d'être rapidement opérationnel.

NIVEAU & PUBLIC

Toute personne débutant dans le domaine de la gérance locative ou souhaitant revoir les éléments fondamentaux de cette matière.

Prérequis : aucun

Pour toute situation de handicap, veuillez nous contacter

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 4 jours (soit 32 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique - Quiz d'évaluation en début de formation et fin de formation

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board
Connexion internet et ordinateur souhaités

Effectif maximum : 20 auditeurs

Modalités d'accès :

Pour toute inscription, veuillez nous contacter

Portable : 06.43.96.96.60

E-mail : arboris.scola@gmail.com

Délai d'accès : Sous 4 semaines, dès signature de la convention de formation

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en droit ou immobilier et droit financier ou Professeur associé d'université ou magistrat ou notaire ou Docteur en droit privé

TARIFS

Par Auditeur : 1 500 € pour 4 jours
Formation Hors T.V.A

PROGRAMME

I - LA PROFESSION D'ADMINISTRATEUR DE BIENS

- La réglementation
- Le mandat de gestion - les honoraires de location, de gestion.
- Les missions du gérant
 - l'application des législations «Les baux»
 - la mise en location et les garanties locatives
 - le suivi du locataire : de l'entrée à la sortie
 - l'entretien du logement - les travaux
 - le règlement des litiges - le recouvrement des loyers
 - l'information du mandant- les obligations administratives

II - LES BAUX D'HABITATION RELEVANT DE LA LOI DU 6/07/1989

- les baux à usage d'habitation et à usage mixte(habitation et professionnel)
- les locations meublées constituant la résidence principale du locataire
- les exclusions
 - Le dossier du locataire et les garanties de solvabilité
 - Le bail - contrat type - et ses annexes
 - les nouvelles mentions obligatoires du bail
 - les conditions financières du bail et l'encadrement des loyers
 - l'état des lieux
 - le dossier de diagnostic technique locatif et les autres annexes du bail
 - la notice d'information
- L'exécution du bail
 - la répartition de la charge des travaux
 - la révision du loyer en cours de bail
 - les charges récupérables
 - les obligations du bailleur - du locataire
 - la restitution du dépôt de garantie
- La fin du bail
 - le renouvellement du bail
 - les congés délivrés par le bailleur
 - le congé délivré par le locataire
- Le recouvrement des loyers et charges

III - LE BAIL CODE CIVIL

IV - LE BAIL PROFESSIONNEL

V - LE STATUT DES LOCAUX COMMERCIAUX

- durée du bail
- le droit au renouvellement ou le versement d'une indemnité d'éviction
- le loyer - le pas de porte - le dépôt de garantie
- l'état des lieux obligatoire
- l'évolution du loyer en cours de bail et lors du renouvellement du loyer
- les charges - les travaux (nouvelles dispositions)
- les congés du bailleur, du locataire
- la déspecialisation
- les contrats exclus du statut

- 1 -

Société Civile Arboris scola

12, rue de la Mairie B.P. 206 Saint Germain lès Corbeil cedex

Portable : 06.43.96.96.60 - E-mail : arboris.scola@gmail.com

Assurance responsabilité civile d'activités de services auprès de C.I.C. assurances, contrat Acajou n° B1 6524755, couverture France entière.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07482 91 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

SIREN : 521 261 776 R.C.S EVRY

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.